



aiipi

Association Intercommunale  
Pour l'Insertion



## └ Pôle Travaux & Espaces Verts

L'**AIPI** développe une **offre de services en petits travaux et espaces verts** à destination des collectivités. Cet **Atelier et Chantier d'insertion (ACI)** permet d'accueillir plus de 32 salariés engagés dans un parcours d'insertion social et professionnel et sert de tremplin vers l'emploi durable.





## Qu'est-ce qu'un Atelier et Chantier d'insertion

L'atelier et chantier d'insertion est un dispositif relevant de l'**insertion par l'activité économique**. Conventionné par l'Etat (*DIRECCTE*), il permet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

## Notre objectif

Spécialisé dans l'**entretien des espaces verts et les petits travaux de rénovation de bâtiments** sur le territoire rural du Pays des Moulins, la vocation du **Pôle Insertion de l'AIPI** est de remettre à l'emploi et d'accompagner des hommes et des femmes rencontrant des difficultés d'accès au monde du travail. En proposant un suivi socioprofessionnel étroit, et en mettant les personnes dans des conditions réelles de travail et d'exigence professionnelle, **la vocation de l'AIPI est de définir un nouveau projet professionnel et de servir de tremplin pour accéder durablement à l'emploi.**

## Nos brigades Vertes

**Nos secteurs d'activité** : l'entretien des espaces verts et les petits travaux de rénovation de bâtiments

**Notre territoire** : les communes de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres

**Nos équipes** : 4 équipes de 8 salariés en insertion encadrées par un chef d'équipe

**Nos spécificités techniques** :

- ① Un savoir-faire reconnu depuis 1990
- ① Des chefs d'équipe professionnels du métier des espaces verts et/ou du bâtiment
- ① La présence d'un coordinateur de travaux pour assurer l'organisation et le suivi qualité des interventions
- ① Du matériel de professionnel pour garantir la performance technique des interventions

**Notre accompagnement sur le volet social** :

- ① Un accompagnement social et professionnel tout au long du parcours réalisé par des professionnels de l'insertion
- ① La construction d'un plan d'actions formalisé et personnalisé
- ① Des rendez-vous de suivi réguliers sur chantier et en entretien

**Pour en savoir +** : contactez à l'AIPI Alain sur le volet technique et Noémie ACHTE, Lara TIELIE sur le volet social

Pour en savoir plus :  
[www.asso-aipi.fr](http://www.asso-aipi.fr)

